Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 25 (1896)

Heft: 8

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ter à l'école complémentaire des cours d'enseignement professionnel destinés aux apprentis.

L'école complémentaire dure trois ans. Le nombre des heures de leçons par année ne sera pas inférieur à 80. L'enseignement se donnera si possible de jour. Le programme comprendra :

Pour les garçons. — *a)* la langue maternelle ; *b)* le calcul, ainsi que la comptabilité élémentaire et la mesure des surfaces et des volumes ; *c)* des récits choisis d'histoire nationale et générale ; *d)* des notions de géographie et de sciences naturelles se rapportant à l'agriculture, au commerce et aux industries les plus importantes ; *e)* l'instruction civique. (Le dessin figurera au programme des cours d'enseignement professionnel.)

Pour les jeunes filles. — *a* la langue maternelle ; *b* le calcul. ainsi que la comptabilité élémentaire ; *c* des notions d'hygiène et d'économie domestique ; *d)* des notions de sciences naturelles, en tant qu'elles peuvent être utilisées dans la sphère d'activité de la femme ; *e)* la confection des ouvrages à l'aiguille les plus nécessaires.

CORRESPONDANCE

CONFÉRFNCE D'OUVRAGE MANUEL A VUADENS

Le 3 mars 1896, toutes les institutrices de la Gruyère se trouvaient réunies à Vuadens, afin de discuter les moyens à prendre pour obtenir un meilleur enseignement des travaux manuels dans nos écoles de filles. Mlle l'Inspectrice cantonale a bien voulu répondre à l'invitation de M. l'Inspecteur et honorer notre séance de sa présence.

A 2 heures, la conférence s'ouvre par la prière.

On passe ensuite à une leçon théorique et pratique d'ouvrage manuel et d'économie domestique. Les élèves de l'école des filles de Vuadens, divisées en trois cours et placées sous la direction de leurs excellentes institutrices, nous montrent par une suite de réponses qui nous étonnent et par l'exécution de travaux simultanés, les heureux résultats que l'on peut obtenir par l'emploi de la méthode collective qui, jusqu'à présent, a été généralement combattue.

La prière termine cette leçon qui a été donnée avec beaucoup de distinction, et qui produira sans doute les meilleurs fruits pour l'avenir. M. l'Inspecteur prend la parole et exprime ses remerciements les plus vifs aux demoiselles Pégaitaz, pour le soin qu'elles ont apporté à la préparation de cette leçon. Il les félicite d'avoir su s'inspirer des méthodes proposées dans les meilleurs ouvrages et de nous en avoir démontré les avantages.

M. l'Inspecteur nous rappelle ensuite les nombreux sacrifices que s'impose l'Etat pour perfectionner l'enseignement de l'ouvrage manuel qui est sans contredit le plus important dans l'œuvre de l'éducation de la jeune fille. Jusqu'à présent cet enseignement a laissé à désirer dans nos écoles, par suite d'un manque de procédés, mais M. l'Inspecteur espère que dorénavant chaque institutrice renoncera à la routine pour adopterla méthode simultanée qui consiste à occuper toutes les élèves d'un même cours à un même ouvrage, de manière que chacune puisse profiter de la leçon soit sous le rapport

théorique comme sous le rapport pratique. Pour nous convaincre des heureux résultats de cette méthode, M. l'Inspecteur nous lit un passage du rapport de Mlle Borghini sur les avantages de la méthode simultanée, et il nous invite à ne pas négliger un si bon moyen de perfectionner l'enseignement de l'ouvrage manuel dans nos écoles.

Quelques institutrices trouvent que les bancs de nos salles d'école ne sont pas hygiéniques pour cet enseignement et elles désireraient que les élèves de chaque cours soient rangées le long d'une longue table et que chaque élève occupée à un ouvrage de couture soit munie d'un petit coussinet pour épingler son travail. De cette façon, les élèves seraient moins gênées et la surveillance en serait meilleure.

Une institutrice demande quelle est la conduite à suivre envers les élèves qui ne peuvent terminer leur travail en même temps que leurs compagnes. Mlle l'Inspectrice cantonale, chargée de bien vouloir nous renseigner à ce sujet, nous dit qu'il faut toujours aller en avant lorsque la moyenne des élèves a terminé son ouvrage.

Pour ce qui concerne l'économie domestique, M. l'Inspecteur nous fait remarquer que la plupart des institutrices s'attache trop au par cœur des manuels et ne s'arrête pas assez aux explications plus sérieuses. Il exprime le désir que dorénavant les leçons d'économie domestique aient un caractère intuitif et que chaque école possède les tableaux du jardin potager ainsi qu'un petit musée de semences.

On aborde ensuite la question du temps qui doit être consacré à cet enseignement. Selon le désir exprimé par Mlle l'Inspectrice et par un grand nombre d'institutrices qui trouvent que trois heures ne sont pas suffisantes, M. l'Inspecteur exige que dorénavant chaque institutrice consacre cinq heures pour les travaux manuels et une heure pour l'économie domestique. Afin de ne pas trop entraver l'enseignement qui doit être donné aux garçons, M. l'Inspecteur désire que dans les écoles mixtes, les maîtresses sacrifient une demi-journée de vacances pendant laquelle aurait lieu la leçon d'ouvrage manuel.

Mlle l'Inspectrice nous annonce qu'une commission de dames prépare l'élaboration d'un nouveau programme pour l'enseignement des travaux manuels, mais en attendant elle propose de ne pas enseigner la couture avant la 3e et la 4e année, et le raccommodage avant la dernière année de classe.

Après quelques excellents conseils donnés par Mlle l'Inspectrice cantonale sur le soin que l'on doit apporter à l'éducation de la jeune fille, M. l'Inspecteur termine la séance en remerciant l'auditoire pour les bonnes dispositions qu'il a montrées. Il espère que nous remporterons toutes un bon souvenir de cette charmante réunion et que nous nous empresserons de suivre ponctuellement les bons avis qui nous ont été donnés par Mlle l'Inspectrice cantonale.

Sorens, le 21 juin 1896. E. Godel, *secrétaire*.

Avis

1° L'abondance des matières nous force à ajourner divers articles, d'abord le travail de M. Gremaud sur l'*enseignement du dessin*, puis des comptes-rendus sur l'*Explication du catéchisme*, par M. Frossard, *Mon voyage en Suisse*, *Modèle de Journal de classe*, etc., etc.; 2° Le Comité fera connaître, par circulaire, les dispositions qui vont être prises au sujet de la visite de l'Exposition de Genève par notre Société.